

PV160 SP41

PV de la Commission Sportive
Du 24 février 2026

Président de séance : Monsieur Didier SCHMINKE

Présents : Messieurs Christian BÉNARD, Vincent CABIN (en visio) et Mickaël ROMOJARO (en visio)

Début de la réunion : 16h00

1. Changements de dates, horaires, terrains

Match 55513945 du 28.02.2026 Paron 1 – Champigny 1 U13 D1 Prom.

La commission,

- Prend note de la demande du club de Paron, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la programmation du challenge U13 ce même jour,
- Donne ce match à jouer le 4 avril 2026 à 10h00.

Match 55513946 du 28.02.2026 Ent. Florentinoise 1 – AJ Auxerre 2 U13 D1 Prom.

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'AJ Auxerre, via Footclubs, d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 10h00 sur les installations de l'AJ Auxerre,
- Inverse également le match retour qui se déroulera le 6 juin 2026 à Saint Florentin.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55514251 du 23.05.2026 Héry 2 – Aillant 2 U13 D2 Gp C

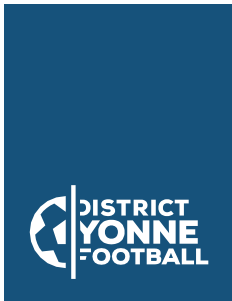
La commission,

- Prend note du courriel du club d'Héry, via leur adresse officielle, d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 23 mai 2026 à 11h30 sur les installations d'Aillant.

Match 55514439 du 28.02.2026 Venoy 1 – Chablis 1 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note de la demande du club de Venoy, via Footclubs, d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 11h30 sur les installations de Chablis,
- Inverse également le match retour qui se jouera à Venoy.



Match 55514437 du 28.02.2026 Avallon 4 – Magny 1 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via Footclubs, de modifier l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 11h45 sur le terrain synthétique d'Avallon.

Match 55515590 du 28.02.2026 Vinneuf Courlon 1 – Sens FC 1 U13 U15F

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sens Fc, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 28 mars 2026 à 10h00 à Vinneuf.

Match 55515589 du 28.02.2026 Ravières 1 – UF Tonnerre 1 U13 U15F

La commission,

- Prend note de la demande du club de Ravières, via Footclubs, de décaler l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 13h00 à Ravières.

Match 55515409 du 28.02.2026 Sens Jeunesse 1 – Stade Auxerrois 2 U15 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club du Stade Auxerrois, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 13h00.

Match 55515411 du 28.02.2026 AJ Auxerre 3 – Joigny 1 U15 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'AJ Auxerre, via Footclubs, de décaler l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 16h00.

Match 55515413 du 28.02.2026 Paron 1 – Aillant 1 U15 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Paron, via Footclubs, de décaler l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 14h30.

Match 55515361 du 28.02.2026 UF Tonnerrois 1 – Sergines/Pont/St Sérotin 1 U15 D2

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sergines, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 28 mars 2026 à 14h00.

Match 55515510 du 28.02.2026 Sens Jeunesse 2 – St Denis/Fontaine/Malay 1 U15 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sens Jeunesse, via leur adresse officielle, de décaler l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 15h30.

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55515511 du 28.02.2026 Gron Véron 1 – Sens FP 1 U15 D3 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Gron Véron, via leur adresse officielle,
- Compte tenu de l'arrêté municipal toujours en cours sur le terrain de Gron,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 13h30 sur les installations de Véron.

Match 55018155 du 28.02.2026 Joigny 1 – Toucy/Diges/Saints 1 U18 D1

La commission,

- Prend note du courriel du club de Joigny via leur adresse officielle,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 13h30.

Match 55018650 du 28.02.2026 Stade Auxerrois 2 – Cerisiers 1 U18 D1

La commission,

- Prend note du courriel du club du Stade Auxerrois via leur adresse officielle,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 14h00.

Match 55019149 du 28.02.2026 Sergines/Pont/St Sérotin 1 – St Clément 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sergines, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 21 mars 2026 à 16h00.

Match 55019218 du 07.03.2026 Mont Saint Sulpice 1 – Toucy 2 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Mont Saint Sulpice, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 mars 2026 à 14h00.

Match 55019211 du 28.02.2026 Aillant 1 – Joigny 2 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Aillant, via Footclubs, de décaler l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 28 février 2026 à 16h00.

Match 55019275 du 28.02.2026 Varennes 1 – Chevannes/UCF 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note des courriels des clubs de Varennes et Chevannes, via leurs adresses officielles, d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 février 2026 à 15h00 sur les installations de Chevannes,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 16 mai 2026 sur le terrain de Varennes.

Match 54435083 du 01.03.2026 Aillant 2 – St Julien du Sault 1 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Julien du Sault, via Footclubs, d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 8 mars 2026 à 15h00 à Saint Julien du Sault.

Match 54437574 du 08.03.2026 Ravières 1 – Avallon 1 Départemental Féminin à 8 D1 E. Leclerc

La commission,

- Prend note de la demande du club de Ravières, via Footclubs, de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} mars 2026 à 10h00 sur le terrain synthétique d'Époisses.

2. Homologation de tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois suivants :

- Charmoy : Tournoi Féminin U18, Seniors et Vétérans le 14 mai 2026
- Cerisiers : Tournoi U9, Vétérans, Entreprises (23 mai 2026) et U11, U13 et Seniors F (24 mai 2026).

3. FMI

Match 54436231 du 25.01.2026 Avallon 3 – Chablis 1 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Chablis,
- Enregistre le score : Avallon 3 = 0 – Chablis 1 = 2

4. Feuilles de matchs manquantes

Match 55058403 du 01.02.2026 Avallon 1 – ECN 1 Coupe de l'Yonne Féminines

La commission,

- Prend note du mail du club d'Avallon,
- Demande au club d'ECN de remplir sa partie et ce pour lundi 2 mars 2026, date impérative.

5. Joueurs suspendus

Match 55019265 du 07.02.2026 Vermenton /Avallon/ECN 1 – Ravières 1 U18 D2 Gp C

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Marco METENIER (licence 2547018585) du club de Vermenton, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :
 - (...) ;
 - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
 - (...) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Demande au club de Vermenton de lui faire part de ses observations sur la participation du joueur Marco METENIER à la rencontre citée ci-dessus, et ce par écrit pour le lundi 2 mars, délai de rigueur,
- Met le dossier en attente de décision.

Match 53456618 du 08.02.2026 Auxerre SC 2 – Tanlay 1 D2 Gp B

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Saad AZZAKHNINI EL BOUDLA (licence 2547983156) du club d'Auxerre SC, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :
 - (...) ;
 - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
 - (...) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Demande au club d'Auxerre SC de lui faire part de ses observations sur la participation du joueur Saad AZZAKHNINI EL BOUDLA à la rencontre citée ci-dessus, et ce par écrit pour le lundi 2 mars, délai de rigueur,
- Met le dossier en attente de décision.

Fin de la réunion : 16h30

Le Président de séance

M. Didier SCHMINKE



« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »